

Compte Rendu de la rencontre entre les maires et le Conseil d'Administration de l'Association « Défense des digues et du Chassezac » et des Associations Syndicales Autorisées (ASA) le jeudi 29 août 2019 à 18h 30 salle LOMONACO

Présents :

Elus : Mesdames B. Bastide maire de Chambonas, Conseillère Départementale et M. Doladille maire de Gravières, Monsieur J. P. Manificier maire des Vans et Président de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Membres du C.A. de l'association : Mesdames et Messieurs V. Agulhon présidente, P. De Perthuis, R. Moutet A.S.A. du Puech, M. Martin A.S.A. de Gravières et C. Laboisseret vices présidents, R. Ferrara trésorière, A. Gaillard secrétaire, C. Gaillard.

Excusés :

Mesdames Deschanel représentant la mairie des Salelles et E. Sarméjeanne C.A. de l'association, Messieurs M. Bonnet et R. Sarmejeanne C.A. de l'association et A.S.A. du Puech et J. Sauvant C.A. de l'association.

L'Association « Défense des digues et du Chassezac » créée le 6/6/19 compte déjà plus de 150 adhérents de tous les horizons, possède un site internet www.lesdiguesduchassezac.fr qui à ce jour a enregistré plus de 12 000 visiteurs, elle adhère à l'A.M.E.C. 07 Association des Moulins et Canaux de l'Ardèche et a signé la Charte de la Coordination Nationale des Eaux § Rivières Humaines.

Les élus réitèrent leur opposition à la destruction des digues et de leurs canaux : J.P. Manificier rappelle que le Conseil municipal des Vans a voté le financement de l'aménagement du franchissement de la digue de Ganivay dont la commune des Vans est propriétaire et son attachement en tant que citoyen à la préservation des digues ;

B. Bastide rappelle l'intérêt des digues du Plot, de Ganivay et du Puech situées sur sa commune pour les raisons suivantes : intérêt patrimonial notamment des canaux du Puech, intérêt paysager des plans d'eau dans le périmètre du château de Chambonas, intérêt écologique des plans d'eau et des canaux et la fonction d'irrigation des jardins de Vompdes et des terres agricoles. Elle est favorable au maintien de la digue du Plot en l'état, estimant qu'elle respecte la continuité écologique, et elle travaille avec l'ASA du Plot dans ce sens.

M.Doladille rappelle son attachement au plan d'eau de Gravières pour des raisons patrimoniales et paysagères

Cependant il reste à aménager les digues pour se conformer aux obligations réglementaires en matière de continuité écologique et à trouver le financement des travaux : les faibles revenus des ASA propriétaires des digues ne pouvant suffire au financement des travaux coûteux exigés par l'administration.

Plusieurs pistes de travail sont évoquées :

Déclassement de la portion du Chassezac qui va du pied du barrage de Malarce au pont de fer actuellement classée en liste 1 (tout nouvel obstacle à la continuité écologique est interdit) et 2 (il conviendra d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs

et le transit des sédiments) en liste 1 : l'association s'engage à fournir un argumentaire aux élus qui feront la demande de déclassement en liste 1 auprès des autorités compétentes

Inscription des seuils et de leurs canaux dans le projet de Zone Patrimoniale

Remarquable actuellement en cours dans la commune de Chambonas : extension possible à la commune de Gravière pour englober le seuil de Gravières.

Inscription de la préservation des seuils et de leurs canaux et du financement des travaux imposés par l'administration dans le prochain contrat de rivière par l'Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche où siègent les représentants des Communautés de Communes (le contrat actuel arrive à échéance courant 2020).

Les élus font remarquer que certaines positions défendues par les représentants de l'EPTBVA n'étaient pas en accord avec leurs positions sur la question et ont regretté leur manque d'influence. L'Association et les A.S.A. demandent à intégrer le Comité de Rivière qui sera chargé de rédiger le prochain contrat de rivière.

Le contrat de transition énergétique dont certaines fiches concernent l'irrigation des terres agricoles, l'approvisionnement en eau potable et l'approvisionnement de l'usine Payen est en cours de finalisation ; il est en faveur du maintien des digues d'après J.P.Manifacier.

Cependant les membres de l'association font remarquer que ces projets n'ont rien à voir avec la protection des digues et peuvent même aller à leur encontre.

Une contre proposition pour aménager les digues du Puech et de Gravière intégrant les notions de « quels aménagements pour quels résultats » en réponse aux études réalisées par Hydro énergie : l'association peut travailler dans ce sens.

Un complément de subvention est envisageable d'après les élus pour les aménagements exigés par l'administration sur les 3 digues propriétés des Associations Syndicales Autorisées. Le maire des Vans évoque aussi une augmentation des cotisations des ASA mais les membres des associations font remarquer le faible revenu de leurs adhérents agriculteurs ou jardiniers

Les 2 parties se félicitent de l'échange constructif et promettent de renouveler les rencontres pour faire le point sur l'évolution des pistes de travail. Elles ont convenu de faire valider ce présent compte rendu par toutes les parties présentes, et qu'il fera l'objet d'une information dans la presse et sur le site de l'Association.

Pour l'association la Présidente



J. P. Manifacier, B. Bastide, M. Doladille

